MAIRIE DE MONTMACHOUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015

Le 13 avril 2015, à 19 heures 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 7 avril 2015.

Étaient présents : MM. BLANCHET Marie-Hélène, CHARET Monique, CRETON Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, LAUER-PIVERT Brigitte, PLATEAU Thibaut,

Etaient absents excusés : Monsieur TOURNIER Gérard (pouvoir à Bernard CRETON), CHARBONNIER Jean-Baptiste (pouvoir à Thibaut PLATEAU)

Était absent non excusé : Monsieur GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : LAUER-PIVERT Brigitte

Ont participé aux délibérations: NEUF (9)

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2015

Monsieur le Maire a donné la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 23 février 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, a approuvé le compte-rendu de la séance du 23 février 2015.

Budget Principal : Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 de la commune se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	CA 2014
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 702,79 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	42 723,18 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 210,11 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	43 312,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 709,38 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	**169 657,46 €**
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	900,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	109 054,35 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	64 102,89 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 310,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 177,03 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	63 315,85 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	**243 860,12 €**
	EQUILIBRE FINANCIER	**74 202,66 €**
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	**19 966,15 €**
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	**94 168,81 €**

MAIRIE DE MONTMACHOUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	28 204,59 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	2 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 156,27 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 123,74 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	424 298,76 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	**488 283,36 €**
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	991,50 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**991,50 €**
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	**489 274,86 €**
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	68 204,59 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 044,92 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 000,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES	**508 249,51 €**
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	991,50 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**991,50 €**
	TOTAL RECETTES GLOBALES	**509 241,01 €**
	EQUILIBRE	**19 966,15 €**

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2014	**10 886,81 €**
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2014	**48 170,74 €**
RÉSULTAT GLOBAL 2014	**59 057,55 €**

Principaux éléments à retenir :

En section de fonctionnement, les dépenses ont évolué de 21,32 % par rapport à l'exercice 2013, pendant que les recettes ont baissé de 10,14 %.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général (011) ont évolué de 29,79 % (12 095 €).

Les charges de personnel (012) ont évolué de 9,11 % (3 565 €).

Les autres charges de gestion courante (65) ont évolué de 56,75 % (10 213 €), en raison notamment de l'augmentation des contributions aux organismes de regroupement (+ 7 094 €) et du versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de 2 736 €.

Les atténuations de produits (014) (Compensations et reversement FNGIR) ont augmenté de 2,92 % (1 229 €).

Les charges financières (66) n'ont représenté que 1,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (2 709 €).

Recettes de fonctionnement :

Les impôts et taxes (73) ont diminué de 8,72 % (- 10 414 €), notamment en raison de la baisse des droits de mutation.
Les dotations et subventions de participations (74) ont diminué de 5,29 % (- 3 580 €). La dotation globale de fonctionnement (GF) a baissé de 1 821 €.

En section d'investissement, on notera des travaux (23) à hauteur de 424 K € et la réalisation d'un emprunt global de 240 K €.

MAIRIE DE MONTMACHOUX

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 74 202 € ; celui de la section d'investissement à 19 966 €. Soit un excédent global de 94 168 €, en baisse de 8,85 % par rapport à 2013.

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les conseillers présents ont **approuvé** à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune en les termes suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	**169 657,46 €**
RECETTES GLOBALES	**243 860,12 €**
EQUILIBRE FINANCIER	**74 202,66 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES REELLES	**488 283,36 €**
DEPENSES D'ORDRE	**991,50 €**
DEPENSES GLOBALES	**489 274,86 €**
RECETTES REELLES	**508 249,51 €**
RECETTES D'ORDRE	**991,50 €**
RECETTES GLOBALES	**509 241,01 €**
EQUILIBRE	**19 966,15 €**
EXCEDENT GLOBALISE	**94 168,81 €**

Pour l'exercice 2014, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2014	**10 886,81 €**
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2014	**48 170,74 €**
RÉSULTAT GLOBAL 2014	**59 057,55 €**

Au regard des résultats par sections de l'exercice 2014, le conseil municipal a considéré qu'aucune affectation de résultats n'était à adopter.

Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2014

De retour en séance, monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2014 de monsieur le Trésorier, conforme en écritures avec celles du compte administratif 2014 qui vient d'être adopté, et qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	*FONCTIONNEMENT*	*TOTAL DES SECTIONS*
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	501 327,09 €	245 734,85 €	747 061,94 €
Titres de recettes émis	509 241,01 €	191 646,26 €	700 887,27 €
Réductions de titres	0,00 €	11 101,99 €	11 101,99 €
Recettes nettes	509 241,01 €	180 544,27 €	689 785,28 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	501 327,09 €	245 734,85 €	747 061,94 €
Mandats émis	465 141,85 €	169 954,46 €	635 096,31 €
Annulations de mandats	4 071,58 €	297,00 €	4 368,58 €
Dépenses nettes	461 070,27 €	169 657,46 €	630 727,73 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	**48 170,74 €**	**10 886,81 €**	**59 057,55 €**
Déficit			

MAIRIE DE MONTMACHOUX

Les conseillers présents ont **approuvé à l'unanimité** le compte de gestion 2014 de la commune.

Budget d'assainissement: Approbation du compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 de l'assainissement se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Articles	Libellés des articles et chapitres	CA 2014
66	CHARGES FINANCIERES	19 256,79 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	51 478,80 €
002	DÉFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ	18 254,65 €
	TOTAL DES DEPENSES	88 990,24 €
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES MARCHANDS	38 340,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 885,93 €
	TOTAL DES RECETTES	64 225,93 €
	EQUILIBRE FINANCIER	-24 764,31 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	17 169,36 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	-7 594,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 885,93 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	16 495,57 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 381,50 €
OO1	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	8 072,06 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	51 478,80 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 550,86 €
	POSITION FINANCIERE DE LA SECTION	17 169,36 €

RÉSULTAT EXPLOITATION 2014	**-6 509,66 €**
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2014	**9 097,30 €**
RÉSULTAT GLOBAL 2014	**2 587,64 €**

Principaux éléments à retenir :
La section d'exploitation présente un déficit de 24 764,31 €, en augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 35,66 %. (+ 6 509 €) Cela obligera le conseil municipal à subventionner le budget d'assainissement à partir du budget principal au cours de l'exercice 2015.

La section d'investissement présente un excédent de 17 169,36 €, en augmentation de 9 097 € par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, l'exercice 2014 se termine sur un déficit de 7 594 €, en recul de 25,42 % par rapport à 2013.

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les conseillers présents ont **approuvé** à l'unanimité le compte administratif 2014 de l'assainissement en les termes suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES	88 990,24 €
RECETTES	64 225,93 €
EQUILIBRE FINANCIER	-24 764,31 €

MAIRIE DE MONTMACHOUX

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 381,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 550,86 €
EQUILIBRE FINANCIER	17 169,36 €
DEFICIT GLOBALISE	-7 594,95 €

Pour l'exercice 2014, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTAT EXPLOITATION 2014	**-6 509,66 €**
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2014	**9 097,30 €**
RÉSULTAT GLOBAL 2014	**2 587,64 €**

Au regard des résultats par sections de l'exercice 2014, le conseil municipal a considéré qu'aucune affectation de résultats n'était à adopter.

Budget d'assainissement: Approbation du compte de gestion 2014

De retour en séance, monsieur le Maire a proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2014 de monsieur le Trésorier, conforme en écritures avec celles du compte administratif 2014 qui vient d'être adopté, et qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	*EXPLOITATION*	*TOTAL DES SECTIONS*
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	68 472,51 €	93 328,80 €	161 801,31 €
Titres de recettes émis	51 478,80 €	74 225,93 €	125 704,73 €
Réductions de titres	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Recettes nettes	51 478,80 €	64 225,93 €	115 704,73 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	68 472,51 €	93 328,80 €	161 801,31 €
Mandats émis	42 381,50 €	70 735,59 €	113 117,09 €
Annulations de mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	42 381,50 €	70 735,59 €	113 117,09 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	**9 097,30 €**		**2 587,64 €**
Déficit		**6 509,66 €**	

Les conseillers présents ont **approuvé à l'unanimité** le compte de gestion 2014 du budget d'assainissement.

Budget Principal : Adoption de la fiscalité locale 2015

Monsieur le Maire a indiqué qu'il ne souhaitait pas augmenter la fiscalité locale, et que le budget qui est présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux en vigueur depuis mars 2008.

Il a proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2015, selon le tableau ci-dessous :

MAIRIE DE MONTMACHOUX

Libellés des taxes	2014	2015	Evolution %
Les Bases			
Taxe d'habitation	370 500 €	366 300 €	-1,13%
Taxe foncière sur le Bâti	204 600 €	208 100 €	1,71%
Taxe foncière sur le non bâti	23 100 €	23 300 €	0,87%
TOTAUX	598 200 €	597 700 €	-0,08%
Les Taux			
Taxe d'habitation	14,62%	14,62%	0,00%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%	12,25%	0,00%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%	45,47%	0,00%
Les Produits			
Taxe d'habitation	54 167 €	53 553 €	-1,13%
Taxe foncière sur le Bâti	25 064 €	25 492 €	1,71%
Taxe foncière sur le non bâti	10 504 €	10 595 €	0,87%
TOTAUX	89 734 €	89 640 €	-0,11%

Les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et adopté pour l'exercice 2015 les taux fiscalité locale suivants :

Taxe d'habitation	14,62%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

Approbation du budget 2015 (budget principal)

Le budget 2015 de la commune se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	BP2014	BP 2015
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 860 €	63 141 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	48 534 €	32 267 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 247 €	66 655 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	43 722 €	59 000 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 652 €	5 566 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	150 €	1 150 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	3 566 €	8 319 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 003 €	15 153 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**245 734 €**	**251 251 €**
			2,25%

MAIRIE DE MONTMACHOUX

Art.	Libellés des articles et chapitres	BP2014	BP 2015
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 500 €	1 400 €
73	IMPOTS ET TAXES	114 237 €	110 036 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	64 442 €	63 558 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 €	1 200 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 €	855 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	63 315 €	74 202 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	**245 734 €**	**251 251 €**
			2,25%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	BP2014	BP 2015
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	28 205 €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES	- €	20 000 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	3 750 €	75 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 525 €	6 900 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 480 €	31 135 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	424 376 €	180 000 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	**500 336 €**	**313 035 €**
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	992 €	0 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**992 €**	**- €**
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	**501 328 €**	**313 035 €**
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	29 447 €	22 900 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	68 205 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	118 681 €	255 016 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 000 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	44 003 €	15 153 €
001	EXCEDENT REPORTE	- €	19 966 €
	TOTAL RECETTES REELLES	**500 336 €**	**313 035 €**
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	992 €	- €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**992 €**	**- €**
	TOTAL RECETTES GLOBALES	**501 328 €**	**313 035 €**

Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2014, celle-ci évolue de 2,25 %.

En dépenses, les charges à caractère général évoluent de 15,09 % (+ 8 281 €). Pour l'essentiel, cette augmentation est due à la mise en place d'un contrat de prestations de services (9 016 €), qui sera présenté en fin de séance.
Les charges de personnel (012) baissent de 33,52 % (16 267 €).

Les autres charges de gestion courante (65) évoluent de 41,08 % (19 408 €). A noter, une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget d'assainissement de 42 991 € (18 620 € en 2014, non versée).

Les atténuations de produits (01) évoluent de 34,94 %, en raison de l'augmentation importante des attributions de compensation (35 278 €, contre 20 000 € en 2014).

Les charges d'emprunts (66) représentent 2,21 % de la section de fonctionnement.

MAIRIE DE MONTMACHOUX

En recettes, on note une diminution des Impôts et taxes (73) de l'ordre de 3,68 % ainsi qu'une diminution des dotations et subventions de participation (74) de 1,37 %. La dotation globale de fonctionnement continue de baisser ; son estimation passant de 27 000 à 23 500 €.

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 313 035 €, par intégration des restes à réaliser 2014 (12 921 € en dépenses et 25 696 € en recettes).

On notera en dépenses la poursuite des travaux de construction (23) pour 180 000 €, et le provisionnement d'une somme de 70 000 € (1641 – capital des emprunts : 75 000 €) pour rembourser par anticipation une partie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

En recettes, on constatera l'inscription du solde des subventions de travaux, ainsi que le versement du FCTVA sur deux exercices.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents ont **approuvé** à l'unanimité le Budget primitif 2015 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	251 251 €
RECETTES GLOBALES	251 251 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	313 035 €
RECETTES GLOBALES	313 035 €

État des subventions 2015

Subventions aux associations	3 143,85 €
AMICALE DES LOISIRS DE MONTMACHOUX - ALM	1 100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOULX	50,00 €
ANCIEN COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	80,00 €
CLIC SOUTIEN	50,00 €
COLLEGE ELSA TRIOLET	178,85 €
FEERIES DU BOCAGE	150,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €
FONDATION HOSPITALIERE STE MARIE	50,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	200,00 €
LE LENDEMAIN DES POMPIERS DU BOCAGE	50,00 €
LOUVRE CAP DEFIS	200,00 €
RANDONNEURS BOCAGE GATINAIS	110,00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	320,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	55,00 €
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BRESMONT - USCB	500,00 €

Budget d'assainissement : Approbation du budget 2015

Le budget 2015 de l'Assainissement se présente comme suit :

MAIRIE DE MONTMACHOUX

SECTION D'EXPLOITATION

Articles	Libellés des articles et chapitres	BP 2014	BP 2015
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	- €	4 032 €
66	CHARGES FINANCIERES	19 300 €	18 618 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 374 €	3 500 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	51 900 €	51 481 €
002	DÉFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ	18 254 €	24 765 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	- €	1 623 €
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	1 500 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES	93 328 €	104 019 €
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES MARCHANDS	45 282 €	36 692 €
74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 619 €	41 439 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 427 €	25 888 €
	TOTAL DES RECETTES	93 328 €	104 019 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

O20	DEPENSES IMPREVUES	- €	2 926€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 952 €	25 888€
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	16 500 €	17 136€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 020 €	22 700€
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 472 €	68 650€
OO1	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	8 072 €	17 169€
13	SUBVENTIONS	7 000 €	0€
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	51 900 €	51 481€
O21	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	1 500 €	0€
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 472 €	68 650€

Principaux éléments à retenir :

La section d'exploitation s'établit à 104 419 €, en augmentation de 11,88 %. On notera que pour équilibrer cette section et couvrir notamment le déficit reporté, une subvention exceptionnelle d'équilibre à partir du budget principal a été prévue (41 439 €)

En investissement, on notera une stabilité des crédits à hauteur de ceux votés en 2014. On constatera également qu'aucune opération n'est prévue, l'essentiel des écritures étant consacré aux amortissements de biens ou de subventions.

Les conseillers, après en avoir débattu et à l'unanimité ont **approuvé** le budget 2015 de l'assainissement, qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES GLOBALES	104 019 €
RECETTES GLOBALES	104 019 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	68 650€
RECETTES GLOBALES	68 650€

MAIRIE DE MONTMACHOUX

Création d'une régie de recettes

A la demande de monsieur le Trésorier de MONTEREAU, il est proposé au conseil municipal de créer une régie de recettes, pour les encaissements divers de la commune, tels que les locations de salles, les concessions de cimetières, les dons, etc....

Après en avoir débattu, les conseillers présents à l'unanimité, en application de l'article L.2122-22, alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont décidé d'autoriser monsieur le Maire à créer une régie de recettes portant sur les encaissements de la location de la salle communale et du local communal dit « POMPE », et le produit des encaissements des concessions de cimetière et des dons.

Adhésion de la commune de Pommeuse au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire a indiqué que le comité syndical du SDESM, en date du 2 mars dernier, a entériné la demande d'adhésion de la commune de Pommeuse.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient aux communes, membres du syndicat, de se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire a proposé d'approuver cette adhésion.

Après en avoir débattu, les conseillers présents à l'unanimité acceptent l'adhésion de la commune de Pommeuse au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Création d'une redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF

Monsieur le Maire a exposé que l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public, due par ERDF, calculée en fonction de la population de la commune.

Pour l'année 2015, le montant maximum de cette redevance est de 197 €.

Monsieur le Maire a proposé de mettre en place cette redevance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-4 et R.2333-105, a **approuvé** la création d'une redevance d'occupation du domaine public communal due par ERDF et **décidé** de fixer le montant de cette redevance au taux maximum, dont le montant sera revalorisé automatiquement chaque année.

Contrat de prestations de services avec monsieur Thierry KERMARREC, Conseil et services aux collectivités territoriales: Adoption et autorisation de signature donnée au Maire

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal qu'il a décidé de saisir la commission administrative paritaire (CAP) du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne aux fins de prononcer le licenciement de la secrétaire de mairie, pour insuffisance professionnelle. Cette séparation s'est faite d'un commun accord entre les parties.

Il a poursuivi en indiquant qu'il a reçu une proposition de prestations de services émanant de monsieur Thierry KERMARREC, auto entrepreneur, portant sur le secrétariat de la mairie, qui s'établit comme suit.

Prestations annuelles, sur la base de 28 heures mensuelles → 11 760 €

Monsieur le Maire a souligné qu'en année pleine, et après épuisement des droits à indemnisation de la secrétaire de mairie, l'économie annuelle sur le budget communal sera de 12 060 €.

MAIRIE DE MONTMACHOUX

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte à l'unanimité le contrat de prestations de services portant sur le secrétariat de la mairie proposé par monsieur Thierry KERMARREC, et autorise monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce contrat. La dépense a été inscrite au budget 2015 à l'article 611.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'un conseil communautaire, ce même jour, de la CC2F, dont l'ordre du jour incluait notamment les demandes d'intégration de trois communes de la CCBG (Montmachoux, Voulx et Noisy Rudignon).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.
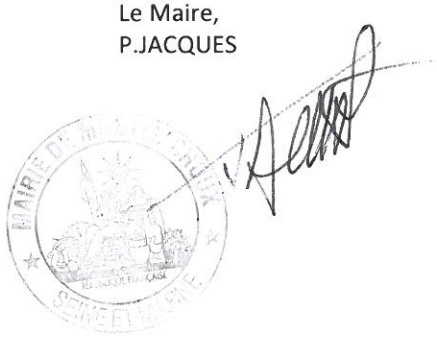
Le Maire,
P.JACQUES